

*Impôt sur le revenu*

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, à 10 h 30 hier soir, j'étais en train de parler de la prime d'isolation de \$350 pour les maisons construites avant 1921. J'ai fait remarquer que \$350 ce n'était pas beaucoup et que l'isolation de certaines maisons pouvait fort bien coûter jusqu'à \$1000. Le logement est un secteur très important de notre économie. Quand le bâtiment va, tout va. Or beaucoup de gens aujourd'hui n'ont pas les moyens de se loger et c'est vraiment tragique pour ne pas dire plus. Les hypothèques coûtent trop cher.

Le comité du logement de mon parti a émis un certain nombre d'idées qui permettraient de remédier à cet état de choses et de fournir des logements à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les personnes à faibles et à moyens revenus. Nous avons suggéré que l'intérêt sur les hypothèques soit déductible ainsi que les taxes foncières jusqu'à concurrence de \$500 étant donné que les taxes foncières et les taxes municipales sont une forme de double imposition et que les propriétaires devraient pouvoir les déduire en calculant leur impôt sur le revenu. Le comité a aussi suggéré de créer une bourse fédérale d'hypothèques. Le gouvernement n'a fait aucun effort pour rendre plus rigoureuses les méthodes d'inspection aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Cette loi devrait être modifiée de façon à assurer un plus grand contrôle des deniers des contribuables.

Le succès du marché du logement au Canada dépend dans une grande mesure du climat économique que crée le gouvernement fédéral. Les perspectives économiques du Canada sont pour le moins sombres aujourd'hui. Le nombre des maisons unifamiliales est à la baisse. Plus de 50 p. 100 des gens sont propriétaires de leur propre maison. Beaucoup de ces maisons ne sont pas payées. Il y a beaucoup de maisons occupées par seulement une ou deux personnes. En 1951, le chiffre était de 28 p. 100. En 1961, il était de 32 p. 100. En 1971, il était de 39 p. 100 et les prévisions pour 1981 sont de 45 p. 100. Ces chiffres montrent qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour assurer un logement à nos jeunes qui élèvent une famille.

Nous avons beaucoup entendu parler d'énergie solaire et de l'importance qu'elle a dans les programmes de conservation de l'énergie. Je crois que le gouvernement devrait étudier sérieusement la possibilité d'accorder une forme quelconque d'aide financière ou de subventions à ceux construisent des maisons chauffées à l'énergie solaire pour rendre le système attrayant parce que ces installations coûtent très cher à l'heure actuelle. On pourrait peut-être aussi faire la même chose dans le cas des maisons dont les propriétaires pourraient songer à adopter l'énergie solaire.

J'ai eu le privilège cet été de visiter une maison témoin chauffée à l'énergie solaire dans ma circonscription. Le coût de l'installation s'établissait aux environs de \$10,000. Le propriétaire a voulu savoir s'il pouvait obtenir une aide financière du gouvernement fédéral. On lui a répondu que non. Je suis certain que le ministre reconnaîtra qu'il serait fort à propos de permettre aux propriétaires de nouvelles maisons de déduire la totalité ou une partie des frais d'installation d'un système de chauffage à l'énergie solaire.

Comme je l'ai déjà mentionné, le ministre a pensé aux contribuables dans son budget. Je pense qu'il sait qu'il va lui falloir trouver des recettes pour compenser. Les réductions d'impôt sont très nécessaires, surtout pour ceux qui se situent

dans les échelons de revenu inférieurs. L'indice des prix à la consommation a doublé au cours de la dernière décennie, grimant à 183 points. Le coût des aliments a augmenté. Ceux qui se situent dans les échelons de revenu inférieurs dépensent 36 p. 100 de leur revenu total pour se nourrir alors que ceux qui sont dans les échelons moyens et supérieurs dépensent environ 19 p. 100 à cette fin.

Le chômage chez les jeunes est un problème particulier. En 1985, ils seront deux millions de diplômés universitaires à qui il faudra procurer un emploi. Le taux de chômage est resté à peu près le même le mois dernier, mais les libéraux ne devraient pas s'en réjouir, car si le taux général est resté stationnaire, il y a eu augmentation du nombre de chômeurs de moins de 24 ans. A l'heure actuelle, seulement 38 p. 100 des nouveaux travailleurs peuvent espérer trouver un emploi. Le premier ministre (M. Trudeau) leur a suggéré d'émigrer. Devons-nous exporter la plus précieuse de toutes nos richesses pour donner raison à un gouvernement incompétent et irresponsable? Le premier ministre peut prendre à la légère les problèmes de notre jeunesse et leur chômage, mais ce n'est pas mon cas. Nos jeunes méritent mieux que cela. Ils entretiennent des ambitions et des espoirs. Ils veulent travailler. Il est déplorable et même honteux que le premier ministre et son gouvernement se montrent aussi insensibles.

J'ai été étonné en entendant parler hier le ministre des Finances (M. Chrétien). Je me reporte au harsard. A la page 646, on peut lire ce qu'il a dit à la fin de son discours:

Les députés se rendent sans doute compte de l'importance que ce bill revêt pour un vaste segment de notre société. Il importe d'éviter d'en retarder l'adoption. Ce n'est que vers la fin février 1977 qu'a finalement été adoptée la mesure entraînant les modifications fiscales qui figuraient dans le budget du 25 mai 1976.

Il a ensuite ajouté:

Ce retard a causé de bien sérieux inconvénients et de bien graves ennuis pour des milliers de contribuables que ces modifications visaient. J'exhorte donc les députés à étudier les dispositions de ce bill...

... avec célérité. Monsieur l'Orateur, le projet de loi a été proposé hier soir et déjà le ministre veut nous le faire adopter d'emblée. Il semble redouter un débat raisonnable. Pourtant, il faut certainement en discuter à la Chambre puisque c'est une mesure législative très importante. Il a également publié hier, 7 novembre, un communiqué précisant que les députés ne devraient pas ignorer jusqu'à quel point le bill est important et qu'il convient de l'adopter sans tarder. Il a aussi laissé entendre que l'opposition avait retardé l'an dernier l'adoption de la loi de l'impôt sur le revenu, le bill C-22. Il a ajouté que les mesures prévues dans le bill, qui est entré en vigueur le 25 mai 1976, n'ont pas pris effet avant le 24 février 1977, ce qui laisse entendre que l'opposition a retardé l'adoption du bill de mai 1976 à février 1977.

● (1622)

J'ai pris la peine de vérifier dans le harsard, monsieur l'Orateur, et j'ai constaté que ce bill n'a été débattu que pendant dix jours en tout. Sur ces dix journées, il y en a eu quatre courtes. Le gouvernement, semble-t-il, fait une déclaration très catégorique qui n'est pas exacte. Le débat sur le bill a débuté le 19 novembre et a été repris le 2 décembre. Le bill a été remis à l'étude le 15 décembre, puis les 17 et 20 décembre. Il y a ensuite eu le congé de Noël et le débat n'a pas repris avant le 31 janvier; il s'est ensuite poursuivi les 3, 4, 7 et 10 février. Je fais remarquer au ministre qu'il ne peut accuser les